

Le soin

Les propriétés d'hydratation du soin permettent de renforcer l'élasticité de la peau, de conserver une peau douce, saine et souple, tout en évitant le dessèchement.

Il s'applique régulièrement au cours de la journée sur des mains propres et sèches.

Mettre une dose sur le dos de la main et masser dos à dos puis paume contre paume, sans oublier les espaces interdigitaux, le bout des doigts et le pourtour des ongles.



LES CONSEILS PRATIQUES LES CONSEILS PRATIQUES

Ces produits sont à mettre sur une peau propre, saine et sèche sans irritation ou eczéma (incompatible avec tout traitement dermatologique).

En cas de projection accidentelle dans les yeux de produits d'hygiène cutanée, rincer abondamment avec de l'eau (douchette oculaire, flacon rince-œil...).

En cas de gêne persistante, de sensation de brûlure..., consulter un médecin.

La conservation et le stockage

- stockage et conditionnement du produit non-ouvert
 - ↳ se référer aux recommandations du fabricant
- période d'utilisation après ouverture
 - ↳ voir indications sur l'emballage

Fiches de données de sécurité

- se rapprocher du fabricant

Contacts

📍 25 rue Carl Linné- BP 90905
49009 ANGERS CEDEX 01

☎ 02.41.47.92.92

✉ smia@sante-travail.net

🌐 <http://smia.sante-travail.net>



Rédaction, conception et mise à jour SMIA
A. MAHÉ- S.JOBIN- Conseillères en EPI

PROTECTION CUTANÉE

Respectez votre peau...



Ne la mettez pas en situation extrême !

Toujours privilégier les Equipements de Protection Collective- EPC avant les Equipements de Protection Individuelle- EPI

Un EPI est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé principalement au travail.

Obligations définies par le Code du Travail
employeurs art. L4121-2 ; L230-2 ; R4321-1 à R4321-5 ; R4323-95 à R4323-106 ; L1251-23

salariés art. L230-3

<http://smia.sante-travail.net>

La peau est l'organe le plus grand et l'un des plus important du corps humain. C'est une barrière naturelle sensible, c'est pourquoi il faut la protéger contre les risques mécaniques, chimiques, thermiques...

Cette barrière naturelle est mise à l'épreuve en fonction des différentes conditions de travail (produits utilisés, tâches réalisées, ambiances thermiques...).



PRINCIPALES NORMES

NF S 75-601 : crème protectrice à usage professionnel qui fixe les caractéristiques de ces produits et leurs limites d'emploi.

NF T 73-101 : détergents d'atelier sans solvant pour le lavage des mains.

NF T 73-102 : détergents d'atelier avec solvant pour le lavage des mains.

CE No 1223/2009 : réglementation européenne sur les produits cosmétiques.

CIRCULAIRE DRT N°89-627-02-1989

« L'usage d'une crème barrière ne dispense pas du port de gants appropriés prévu par les divers textes en vigueur ».

TYPES DE PRODUITS

La protection avant-travail

Elle se décline sous différentes formes (crème, gel, spray, poudre).

Elle permet de protéger, prévenir ou limiter les effets agressifs des produits utilisés et facilite le nettoyage de la peau.



La protection avant-travail est à adapter en fonction des détergents, des encres... (substances hydrosolubles) ou des graisses, des peintures, des huiles, des vernis (substances liposolubles) utilisés. Elle est à appliquer avant chaque prise de poste.

Attention certaines protections cutanées ne sont pas compatibles avec le port de gants et d'autres ne conviennent pas au visage.

Pour les mains, appliquer une dose sur le dos de la main et masser dos à dos puis paume contre paume, sans oublier les espaces interdigitaux, le bout des doigts et le pourtour des ongles.

Lors du port de chaussures ou de bottes de sécurité, l'utilisation de spray ou de poudre est à privilégier pour une action déodorante, désinfectante, antibactérienne et antimycosique.

Le spray s'applique sur les pieds propres et secs, matin et soir, sur les faces supérieures et inférieures, sans oublier de vaporiser également les espaces interdigitaux ainsi que l'intérieur des chaussures. La poudre se met directement dans la chaussette (en coton de préférence) avant la prise de poste.

Le lavage

Le lavage des mains avec des produits lessiviels (liquide vaisselle, shampoing...), des solvants, diluants (type White Spirit) est à proscrire, ainsi que l'utilisation de produits ou de matériels abrasifs pour l'élimination des salissures tenaces (exemple : la pierre ponce...).



Afin de conserver une peau saine et protégée, il faut donc adapter le produit de lavage (crème, gel ou pâte) selon la nature et le degré de salissures du contaminant et des agents irritants.

Selon la texture du produit de lavage, les techniques de nettoyage sont différentes ; voir les recommandations du fabricant.

En l'absence d'un point d'eau, privilégier l'utilisation de produits hydro-alcooliques, sous forme de solution ou de gel selon la norme NF EN 14476+A1 octobre 2015.

